

DÉPARTEMENT DU NORD

ARONDISSEMENT DE DUNKERQUE

PROCES-VERBAL ET DÉLIBÉRATIONS



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

COMMUNE DE STEENE
59380

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de STEENE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. Alain DAVROUX, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Samuel DEGEZELLE, Emeline OBERT, Marianne DRIEUX, Jean-Marie ROMMELAERE

Était représenté(e) : Benjamin DENOYELLE a donné pouvoir à Alain DAVROUX, Tanguy HERREMAN a donné pouvoir à Estelle ACHTE, Jean-François REBIER a donné pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE, Jean-François LAMS a donné pouvoir à Maryse DEVROE

Était absent(e) : Mme Christel DRIEUX

Secrétaire de séance : Patricia DOUAY

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAUX DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la réunion du mercredi 24 septembre 2021 suscite des remarques.

M. Jean – Marie ROMMELAERE fait constater que ses échanges au sujet de l'école ZOLA n'apparaissent pas dans le procès-verbal. Monsieur le Maire signale que cela sera corrigé.

N'ayant pas d'autres remarques, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION 2021-045 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FRANCE (CCHF)

Question est posée quant à l'entretien du matériel stocké sur la commune. La lame est entreposée chez M. DEPOERS et l'entretien a été réalisé par la CCHF par anticipation du vote de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal, accepte le renouvellement de la convention de déneigement avec la Communauté de communes des Hauts – de – France.

DELIBERATION 2021-046 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FRANCE (CCHF)

Les nouveaux statuts prévoient notamment la prise en charge de la vidéoprotection des grands axes comme les entrées et sorties de l'autoroute A25 au niveau de Bierne, Bergues. D'autres sites devraient ensuite être équipés.

Après en avoir délibéré à **douze (12) voix pour et deux (2) abstentions**, le Conseil Municipal accepte les modifications des statuts de la CCHF.

DELIBERATION 2021-047 : NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN – SIAN – COMITES DES 12/11/2020, 17/06/2021 ET 23/09/2021

Des communes du Nord, du Pas – de – Calais et de l'Aisne adhèrent au SIDEN- SIAN - avec pour chacune en ce qui les concerne - des compétences en défense extérieure contre l'incendie, assainissement collectif et eau potable.

170 000.00€ seront investis au Grand – Millebrughe pour le changement des canalisations d'eau potable. Les travaux d'extension de la station d'épuration de Steene, qui devaient débiter en 2022, sont reportés en 2024.

Il est proposé d'alerter le SIDEN – SIAN pour que les recherches environnementales débutent rapidement ; la station étant située en zone humide.

Après en avoir délibéré, à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion des nouvelles communes au SIDEN – SIAN.

DELIBERATION 2021-048 : DELIBERATION REGLEMENTANT L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Il est proposé de louer les salles Devos et Aurore en journée (jusqu'à 22h00) sans musique amplifiée et en dehors des heures d'utilisation par les associations, la périscolaire et la cantine. Les steenois bénéficieront d'un tarif préférentiel.

Vu les problèmes de voisinage rencontrés par le passé, une attention particulière sera apportée au respect des conditions de location.

Après en avoir délibéré à **douze (12) voix pour et deux (2) contre**, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en location en journée sans son amplifié des salles communales.

DELIBERATION 2021-049 : REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Cette délibération répond aux exigences de la DGFIP en ce qu'elle doit préciser en tout terme la répartition des produits des concessions funéraires élargis au columbarium qui n'existait pas précédemment.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal accepte la répartition du produit des concessions funéraires 1/3 pour la commune - 2/3 pour le CCAS.

DELIBERATION 2021-050 : INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DITS IHTS

Pour pallier à l'absentéisme ponctuel des agents, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à avoir recours aux heures supplémentaires sur la base du volontariat. Les heures supplémentaires concernent les agents ayant un contrat de 35h00 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, à **douze (12) voix pour et deux (2) abstentions**, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le recours aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires dits IHTS.

DELIBERATION 2021-051 : DELIBERATION INSTITUANT LA MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Comme la précédente délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recours aux heures complémentaires des agents employés à temps partiel.

Après en avoir délibéré, à **douze (12) voix pour et deux (2) abstentions**, le Conseil Municipal autorise le recours à la majoration des heures complémentaires.

DELIBERATION 2021-052 : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN SURCROIT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ACCROISSEMENT SAISONNIER

Cette délibération est avant tout établie pour se prémunir et éviter de réunir en urgence le Conseil Municipal en cas de nécessité absolue et urgente.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal décide d'autoriser le recrutement d'un emploi non permanent pour faire face à un surcroit temporaire d'activité.

DELIBERATION 2021-053 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES.

Pour pallier à l'absence éventuelle plus ou moins longue (congés longue maladie, congés parental ...) d'un de nos agents, nous devons être en capacité de le remplacer rapidement en faisant appel à des intérimaires.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal décide d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.

DELIBERATION 2021-054 : CONVENTION CCHF – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE – ECLAIRAGE PUBLIC

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le versement du solde du fond de concours – éclairage public pour un montant de 59 092.00€ pour la réfection de l'éclairage public de Steene. La 1^{ère} tranche de travaux est terminée (village + route de Pitgam)

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal, décide d'accepter le versement du fonds de concours solidarité – éclairage public pour un montant de 59 092.00€

DELIBERATION 2021-055 : DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DES TABLEAUX « LA CENE » ET « LA CRUCIFIXION »

Restauré, le tableau « la crucifixion » reste emballé tant que les conditions d'exposition ne sont pas optimales dans l'Eglise.

Concernant « la Cène », les travaux de restauration de la peinture pourront commencer prochainement ; le tableau ayant été débarrassé des différentes couches d'huile et de vernis.

L'ampleur des travaux ne remet pas en cause le tarif de la prestation. Un avenant à la convention sera rédigé pour prolonger le temps de restauration du tableau qui devrait nous être restitué courant mars 2022.

Classer au titre des monuments historiques les tableaux de la Cène et de la Crucifixion oblige l'état à prendre à sa charge tous les frais d'entretien des œuvres.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal décide de demander le classement au titre des monuments historiques les tableaux « la Cène » et « la Crucifixion ».

DELIBERATION 2021-056 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA PERISCOLAIRE

Le règlement a été mis à jour et validé par le Comité Technique. Il sera mis en place à la rentrée 2022/2023.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal adopte la convention territoriale globale

DELIBERATION 2021-057 : PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNAUTE 2022 AUPRES DU SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME

Le montant de la participation financière de la commune (57 668.94€) sera entièrement défiscalisé comme l'année précédente. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants et de la surface verte de la commune. Le SIVOM, en difficultés, a mis en place une répartition des charges : un delta de 3 000.00 € est à remarquer pour le budget « espace vert » pour les mêmes compétences.

Il est proposé de demander une étude de prise en charge totale (espace vert + patrimoine) pour savoir quel serait le montant de notre cotisation.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal valide la participation financière Communauté 2022 auprès du SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme pour un montant de 57 668.94€.

DELIBERATION 2021-058 : DELIBERATION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME BAUDUIN CECILE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – PARCOURS EMPLOI DE COMPETENCES (PEC)

Le contrat de Mme BAUDUIN a été augmenté de 4 heures – soit 24 heures hebdomadaires – pour soulager le personnel en place lors des absences.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de Mme BAUDUIN Cécile.

DELIBERATION 2021-059 : DELIBERATION ATTRIBUANT DES CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

Des chèques « cadeaux » étaient autrefois distribués aux agents par le biais de l'association Steene'fest. Renseignements pris près du conseiller des finances publiques, il faut mettre en place une délibération autorisant l'attribution de ces chèques au personnel communal.

Le montant du chèque sera établi en fonction des trimestres présents – hors accident de travail et de la présence au 25 décembre sur les listes du personnel.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal valide l'attribution des chèques Cadeaux aux agents de la commune.

DELIBERATION 2021-060 : DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) A MME RODRIGUES SABINE, REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal valide l'attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) à Mme RODRIGUES Sabine, rédacteur principal 2^{ème} classe.

DELIBERATION 2021-061 : DELIBERATION AUTORISANT L'OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Dans le cadre du prochain budget 2022 qui ne sera adopté qu'au cours du 1^{er} trimestre 2022, 25% des dépenses en investissement peuvent être dépensés avant le vote du budget. Cette « avance » ne peut être réalisée que sur les investissements inscrits au budget 2021.

La restauration du tableau « La Cène » nécessitera le paiement d'un acompte courant février (Mme SIMON nous adressera une facture en janvier payable en février). Il nous faut donc budgéter 25% de 86 400.00€ soit 21 600.00€.

Après en avoir délibéré à **quatorze (14) voix pour**, le Conseil Municipal valide l'ouverture anticipée de crédits en investissement.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur la crise sanitaire liée au COVID et sur les prochains événements programmés sur la commune.

Monsieur le Préfet n'interdit pas les manifestations mais laisse aux organisateurs la responsabilité de les tenir ou pas.

Ainsi :

- La Galette et le thé dansant prévu le 7 janvier par le CCAS est annulé
- La cérémonie des vœux est annulée. Il peut être envisagé de les reporter à fin janvier ou de revoir le mode de communication.

Mme Estelle ACHTE revient sur l'organisation de la *distribution des colis aux aînés*. Ils sont prêts à être distribués ce samedi 18 décembre à partir de 9h00.

Mme Estelle ACHTE a pu assister au *conseil des 2 écoles*.

Les CM1 et CM2 partiront aux Jets près de Morzine du 13 au 19 mars si la situation sanitaire le permet.

Mme Estelle ACHTE nous fait part des *soucis de stationnement à proximité de l'école Emile Zola*. Serait mis en cause l'installation à proximité de l'école d'un cabinet de kinésithérapeutes ; ce qui est rejeté par l'assemblée car des places de stationnement sont disponibles à quelques mètres de là. Le problème des parents d'élèves est qu'ils souhaiteraient tous pouvoir se stationner devant l'école et éviter de faire 50 mètres à pied.

Le même problème se pose à l'école DEWAELE alors que des places sont disponibles sur le parking de l'Eglise.

L'opération de *ramassage des sapins de Noël* sera renouvelée. Une date sera programmée et annoncée à la population.

Mme Estelle ACHTE souhaite avoir des explications quant au dernier Conseil Communautaire où la commune de Steene s'est abstenue lors d'un vote relatif à la zone commerciale Leclerc de Quaëdypre.

Les élus de la commune se sont abstenus lors du vote car ils ont découvert des documents non communiqués et/ou incomplets qui nécessitaient d'être lus, étudiés et discutés avant le vote.

Le but de cette abstention n'était pas de bloquer le projet soutenu par la CCHF, et pour lequel les services de l'Etat n'ont pas encore donné leurs accords. Nous voulons faire valoir notre soutien aux communes qui pourraient être impactées par cette extension - comme la commune de Bergues - et notre volonté de voir déployer le projet de pacte fiscal qui permettrait une meilleure répartition des recettes fiscales entre les 40 communes de la CCHF.

Madame Marianne DRIEUX nous fait part de l'interrogation de certains habitants sur *l'absence prolongée de la friterie ambulante*.

La propriétaire fait face à des soucis de santé qui l'empêche de travailler pour le moment. Il est proposé de pallier à son absence en demandant à ce qu'une autre personne puisse prendre le relais.

Maryse DEVROE remercie la ville de Saint – Pol – sur – Mer et l'enseigne commerciale AUCHAN qui nous ont offert des *décorations lumineuses de Noël intérieures et extérieures*.

Le concours de boules de Noël décorées par les enfants a plu. Tous les enfants seront récompensés par des chocolats et 3 gagnants (1 par catégorie d'âge – de 3 à 12 ans) seront primés.

Plus de 20 personnes sont également inscrites au *concours de fenêtres décorées*. Le jury passera dans les rues de Steene le 22 décembre à 18h00 pour récompenser 3 participants.

Maryse DEVROE revient sur les manifestations qui ont eu lieu dernièrement comme les représentations du club de théâtre et le bal du club de Country.

En cette fin d'année, le COVID vient tout compliquer et les manifestations sont annulées comme le réveillon de la Saint Sylvestre organisé par le club de foot et le Carnaval qui devait avoir lieu fin janvier.

La Maison pour Tous devrait prochainement ouvrir si les conditions sanitaires le permettent. Un règlement et une charte régiront ce lieu d'accueil qui sera ouvert au public de 15h30 à 18h00.

Le tour de table étant terminé,

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.

A DAVROUX	B. DENOYELLE A donné pouvoir à Alain DAVROUX	M. DEVROE	F. SAUVAGE
N. DECLERCK	P. DOUAY	S. DEGEZELLE	E. ACHTE
T. HERREMAN A donné pouvoir à Estelle ACHTE	M. DRIEUX	E. OBERT	J.M. ROMME- LAERE
C. DRIEUX	J.F. REBIER A donné pouvoir à J-M ROMME- LAERE	J.F. LAMS A donné pouvoir à Maryse DEVROE	